

IALA GUIDELINE G1168



CONTRÔLE DU RENDEMENT

Il est important d'établir des mécanismes de contrôle de la performance d'un entrepreneur externe afin de s'assurer que les résultats attendus du contrat sont atteints et que l'autorité contractante en a pour son argent. Le type, la méthode, la durée et la fréquence du contrôle de la performance doivent être établis par le pouvoir adjudicateur et doivent être principalement basés sur ses exigences, afin de garantir que tous les services sont fournis selon la norme correcte.

Quelques exemples de méthodes de contrôle de la performance sont présentés dans les sections suivantes.

PLANS DE GESTION

Les plans de gestion sont essentiels pour établir les processus par lesquels les services sont fournis afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes requises, qu'ils ont un impact environnemental minimal, qu'ils identifient et atténuent tous les risques et qu'ils garantissent la sécurité des lieux de travail.

Les plans de gestion peuvent comprendre les éléments suivants :



Plan de communication : Un plan de communication peut être utilisé pour décrire les processus de communication nécessaires pour garantir le maintien d'un dialogue régulier et la conservation et le stockage des dossiers.

Plan de gestion des risques : Un plan de gestion des risques peut être établi afin d'identifier et d'évaluer tous les risques susceptibles d'avoir un impact sur la prestation de services d'AtoN par un entrepreneur externe.

Plan de gestion environnementale : Un plan de gestion environnementale est un mécanisme efficace pour gérer l'impact environnemental, il peut être adapté pour identifier et contrôler les risques environnementaux au niveau d'un projet/d'une activité.

Plan de gestion de la qualité : Un plan de gestion de la qualité est une méthode efficace pour définir les processus de travail, les exigences en matière de surveillance et de tests, les réponses aux non-conformités et, en général, pour fournir un système documenté permettant de s'assurer que tous les services d'AtoN fournis par des tiers le sont selon les normes appropriées et qu'un cycle d'amélioration constante est adopté.

IALA GUIDELINE G1168



RAPPORTS

L'établissement de rapports est une exigence clé de tout contrat, car il permet l'élaboration et la compilation des travaux ou des services fournis.

Le type et la fréquence des rapports dépendent de la complexité du travail et certains des types de rapports qui peuvent être envisagés sont les suivants :

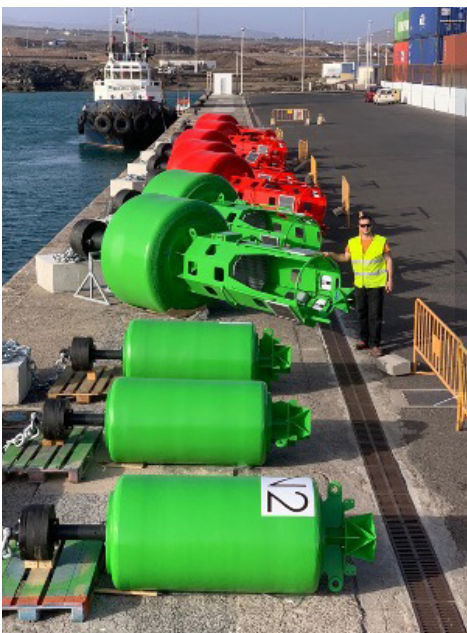


- Rapports de travail hebdomadaires ou quotidiens
- Inspections de site AtoN
- Rapports de maintenance
- Rapports de mise en service
- Rapports d'avancement mensuels, trimestriels ou annuels
- Rapports d'intervention en cas de défaillance
- Rapports d'incidents (incidents, accidents et accidents évités de justesse)
- Autres rapports requis par les plans de gestion en place.

INSPECTIONS ET AUDITS

Les inspections et les audits sont un mécanisme nécessaire car ils permettent à un pouvoir adjudicateur de vérifier que les services sont fournis conformément aux exigences énoncées.

Voici quelques exemples de types d'inspections et d'audits :



- Audits des dossiers
- Inspections sur site de travaux achevés ou en cours
- Audits indépendants des sites AtoN
- Audits annuels des installations utilisées par des contractants tiers
- Audits environnementaux
- Audits de sécurité sur le lieu de travail
- Tests de réception en usine (FAT) ou inspections de pré-installation
- Tests de réception sur site (SAT)

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (KPIs)

L'utilisation d'indicateurs clés de performance (ICP) est une méthode de suivi des performances contractuelles. Il s'agit d'énoncés quantifiables, basés sur les résultats, utilisés pour mesurer les performances.

IALA GUIDELINE G1168



Le type d'ICP utilisé sera directement lié à l'étendue principale du contrat, aux principaux produits à livrer, mais aussi à d'autres exigences de haut niveau qui peuvent être énoncées dans les plans de gestion ou d'autres documents clés. Une pratique courante dans certains accords d'externalisation consiste à lier la performance des indicateurs clés de performance à un pourcentage ou une partie des paiements contractuels.

Voici quelques KPI que l'on peut envisager d'utiliser dans le cadre d'une prestation AtoN :

- Objectifs de disponibilité
- Temps moyen de réparation (MTTR)
- Temps moyen entre les défaillances (MTBF)
- Conformité aux plans de gestion de l'environnement et de la sécurité
- Nombre de non-conformités
- Nombre de défauts ou de défaillances
- Conformité avec les programmes de travail et les calendriers
- Accréditations ISO ou autres accréditations liées à l'industrie



GESTION DE L'INFORMATION ET DOSSIERS DE QUALITÉ

L'autorité contractante doit envisager de maintenir un système de gestion des informations, des données et des dossiers relatifs aux services fournis par l'entrepreneur tiers.

Il est conseillé à l'autorité contractante de conserver la propriété de tous les documents, données et dossiers associés à son AtoN, et la meilleure méthode pour y parvenir est de mettre en place un système de gestion de la qualité (QMS) tel que défini dans *la Guideline IALA G1052 Quality Management Systems for AtoN System Delivery*.

Voici quelques exemples du type de documents et d'informations que le pouvoir adjudicateur peut vouloir conserver :



- Manuels d'exploitation et de maintenance
- Plans du site, y compris les modifications apportées et les raisons de ces modifications.
- Logiciels pour des équipements spécifiques et configuration associée
- Détails d'accès/de connexion au système de télésurveillance
- Schémas de câblage
- Couleurs d'AtoN
- Liste des AtoN (noms, positions, catégorie, caractère, portée, couleur, MMSI, code Racon, etc.)
- Cartes de navigation de l'AtoN
- Avis aux navigateurs et alertes de radionavigation émis
- Rapports mensuels/trimestriels/annuels des travaux entrepris
- Chiffres de disponibilité des AtoN par catégorie et ou AtoN
- Documentation sur la santé et la sécurité (y compris les rapports sur les incidents et les accidents évités de justesse)